

QUESTIONNAIRE SUR LES PASSEPORTS PHYTOSANITAIRES (PP) destiné au GRAND PUBLIC

ARTICLE 79 DU [RÈGLEMENT \(UE\) 2016/2031](#)- RAPPORT SUR L'EXTENSION DU SYSTÈME DE PASSEPORT PHYTOSANITAIRE

[VEUILLEZ DONNER VOTRE AVIS EN CLIQUANT SUR LE LIEN DE L'ENQUÊTE DE L'UE]

	Question
	<b>Sensibilisation des citoyens au passeport phytosanitaire</b>
1.	<p>Les règlements de l'UE sur la santé des végétaux contribuent à une production agricole et horticole durable ainsi qu'à la protection des espaces verts publics et privés, des forêts et du paysage naturel. Ils visent également à garantir la sécurité du commerce et à atténuer les effets du changement climatique sur la santé de nos cultures et de nos forêts. Pour ce faire, les États membres de l'UE, le Parlement européen et la Commission sont tous parvenus à un accord sur le fait que tous les végétaux destinés à la plantation (par exemple les arbres fruitiers, les plantes ornementales, les plantes d'intérieur en pot, les plants de légumes, etc.) et certains produits végétaux (par exemple le bois) et autres objets doivent être accompagnés d'un « passeport phytosanitaire ». Le passeport phytosanitaire est une étiquette officielle qui atteste de la conformité des produits végétaux concernés aux exigences phytosanitaires européennes applicables. Le passeport phytosanitaire est requis au niveau interentreprises (B2B), dès que les produits végétaux sont échangés ou déplacés entre des opérateurs professionnels. Il doit également accompagner les produits végétaux vendus en ligne (par exemple dans différentes boutiques en ligne) ou destinés à des zones dites Zones Protégées de l'Union (Art 81 du <a href="#">Règlement (UE) 2019/2072</a>).</p> <p>En tant que citoyen(ne), <b>savez-vous qu'un passeport phytosanitaire doit impérativement accompagner tous les végétaux destinés à la plantation commercialisés entre les producteurs et tous autres opérateurs professionnels au sein de l'UE ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Oui</li><li>• Non</li><li>• Sans opinion</li></ul>
2.	<p><b>Savez-vous que si vous achetez des plantes en ligne, lorsque vous les recevez, elles doivent être accompagnées d'un passeport phytosanitaire ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Oui</li><li>• Non</li><li>• Sans opinion</li></ul>
3.	<p>Comment évaluez-vous cette exigence, <b>c'est-à-dire que les végétaux vendus en ligne soient accompagnés d'un passeport phytosanitaire, en termes de contribution à une meilleure protection</b> du territoire de l'UE contre la propagation des organismes de quarantaine des végétaux ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Probablement très contre-productive</li><li>• Probablement contre-productive</li><li>• Probablement positive</li><li>• Probablement très positive</li><li>• Sans opinion</li></ul>

4.	<p>Depuis que le passeport phytosanitaire a été étendu à tous les végétaux destinés à la plantation, considérez-vous que <b>la compréhension et la sensibilisation des parties prenantes concernées à l'importance de la santé des végétaux</b> sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Significativement meilleures</li> <li>• Un peu meilleures</li> <li>• Elles sont demeurées les mêmes</li> <li>• Un peu moins bonnes</li> <li>• Significativement moins bonnes</li> <li>• Sans opinion</li> </ul>		
5.	<p>Comment évaluez-vous <b>la disposition de l'article 81 (<a href="#">Règlement 2016/2031</a>) qui exige un passeport phytosanitaire pour la fourniture directe de végétaux à un utilisateur final</b> :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><i>- qui reçoit des végétaux, produits végétaux ou autres objets dans le cadre d'une vente à distance (eCommerce)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout à fait appropriée</li> <li>• Plutôt appropriée</li> <li>• Inutile</li> <li>• Assez contraignante</li> <li>• Très contraignante</li> <li>• Sans opinion</li> </ul> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><i>- de végétaux, produits végétaux ou autres objets pour lesquels un passeport phytosanitaire pour les zones protégées est requis</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout à fait appropriée</li> <li>• Plutôt appropriée</li> <li>• Inutile</li> <li>• Assez contraignante</li> <li>• Très contraignante</li> <li>• Sans opinion</li> </ul> </td> </tr> </table>	<p><i>- qui reçoit des végétaux, produits végétaux ou autres objets dans le cadre d'une vente à distance (eCommerce)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout à fait appropriée</li> <li>• Plutôt appropriée</li> <li>• Inutile</li> <li>• Assez contraignante</li> <li>• Très contraignante</li> <li>• Sans opinion</li> </ul>	<p><i>- de végétaux, produits végétaux ou autres objets pour lesquels un passeport phytosanitaire pour les zones protégées est requis</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout à fait appropriée</li> <li>• Plutôt appropriée</li> <li>• Inutile</li> <li>• Assez contraignante</li> <li>• Très contraignante</li> <li>• Sans opinion</li> </ul>
<p><i>- qui reçoit des végétaux, produits végétaux ou autres objets dans le cadre d'une vente à distance (eCommerce)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout à fait appropriée</li> <li>• Plutôt appropriée</li> <li>• Inutile</li> <li>• Assez contraignante</li> <li>• Très contraignante</li> <li>• Sans opinion</li> </ul>	<p><i>- de végétaux, produits végétaux ou autres objets pour lesquels un passeport phytosanitaire pour les zones protégées est requis</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout à fait appropriée</li> <li>• Plutôt appropriée</li> <li>• Inutile</li> <li>• Assez contraignante</li> <li>• Très contraignante</li> <li>• Sans opinion</li> </ul>		
6.	<p>Selon vous, <b>la mise en œuvre des dispositions de l'article 81, paragraphe 1, point a (<a href="#">Règlement 2016/2031</a>)</b>, concernant la fourniture « <i>dans le cadre d'une vente à distance</i> » est-elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriée</li> <li>• Plutôt appropriée</li> <li>• Plutôt inappropriée</li> <li>• Inappropriée</li> <li>• Sans opinion</li> </ul>		